

MAIRIE
de
LASSÉРАН 32550

PROVES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal de LASSERAN s'est réuni en séance ordinaire le 5 octobre 2023 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Michel SORIANO, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 25 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

Etaient présents : Messieurs Michel SORIANO, Jean-Claude ESCUBES, Serge JACQUART, Arthur BENOIT

Mesdames Christine BERGES, Tonia SALAÛN, Caroline MOMBOISSE, Danielle SARLET

Pouvoir : Monsieur SABATHE François donne pouvoir à Monsieur SORIANO Michel
Monsieur ROUMAT Mathieu donne pouvoir à Monsieur BENOIT Arthur

Absente : Madame Joanne LACAZE

Secrétaire de séance : Madame Caroline MOMBOISSE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 MAI 2023

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION : VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE AA N°52 A LA FAMILLE BEDOURET – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 28/2023

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de la famille BEDOURET demandant l'acquisition d'une partie de la parcelle AA 52, redivisée en parcelle AA 101 et AA 103 pour une superficie d'environ 75 m².

Monsieur le Maire indique que les parcelles AA 101 et AA 103 se situent « Chemin du Lavoir ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les frais de bornage seront à la charge de la famille BEDOURET.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer le tarif de vente de cette partie de la parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que les parcelles AA 101 et AA 103 présentent un intérêt pour la famille BEDOURET

- DECIDE de vendre à la famille BEDOURET les parcelles AA 101 et AA 103 pour une superficie d'environ 75 m²
- FIXE le tarif à un forfait de 50 €
- DESIGNER Monsieur Jean-Claude ESCUBES, 1er adjoint au Maire, pour représenter la commune à l'acte à intervenir qui sera rédigé en la forme administrative
- PRECISE que la dépense du bornage de la division de la parcelle AA 52 en AA 101 et AA 103 sise au lieu-dit « Chemin du Lavoir » sera engagée par la famille BEDOURET ainsi que les frais annexes.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : DATE DE LIMITE DE RACCORDEMENT A LA STATION D'EPURATION / DATE LIMITE DE PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lorsqu'un immeuble est situé dans une zone équipée d'un réseau d'assainissement collectif, quel qu'en soit la nature et les caractéristiques, le propriétaire a l'obligation de se raccorder au réseau collectif dans un délai de deux ans à compter de la présente délibération.

La commune a mis en place une boîte de raccordement en limite de propriété de toutes les habitations concernées par le branchement.

Monsieur le Maire propose d'envoyer un courrier à chaque propriétaire situé à l'intérieur du zonage de la zone d'assainissement avec le montant de la participation pour le financement de l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire d'envoyer un courrier à chaque propriétaire situé à l'intérieur du zonage de la zone d'assainissement en indiquant une participation à hauteur de 2 860 € par propriétaire (délibération n° 6/2023 du 24 janvier 2023).

DIT qu'à défaut de non raccordement dans les deux ans, cette participation sera quand même demandée.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : APPROBATION DU PROJET : RESTAURATION DE DEUX CADRES POUR LES ŒUVRES « CRUCIFIXION » ET « LA PIETA » AINSI QUE LA STATUE DE SAINT-JACQUES – ANNEE 2024

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation de deux cadres « Crucifixion » et « Piéta » ainsi que la statue Saint-Jacques dans l'église Saint-Jacques à Lasséran.

Un devis est présenté :

RESTAURATION DU CADRE DE L'ŒUVRE « LA CRUCIFIXION »

L'atelier Sophie Nicolas, conception, réalisation et restauration bois et bois dorés à la feuille d'or, situé à GAILLAC (Tarn) pour un montant de 2 730 € HT.

RESTAURATION DU CADRE DE L'ŒUVRE « LA PIETA »

L'atelier Sophie Nicolas, conception, réalisation et restauration bois et bois dorés à la feuille d'or, situé à GAILLAC (Tarn) pour un montant de 3 975 € HT.

RESTAURATION DE LA STATUE SAINT-JACQUES

L'atelier de la Croix Blanche, Madame Caroline SALVAT, conversation et restauration du patrimoine sculpté, situé à FONTANES (Lot) pour un montant de 3 996.98 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- APPROUVE le projet de rénovation de deux cadres pour les œuvres « Crucifixion » et « La Piéta » ainsi que la statue de Saint-Jacques total de 10 701.98 € HT pour l'année 2024 :

- AUTORISE Monsieur le Maire à :

- SOLLICITER des subventions auprès du Conseil Départemental au titre du Soutien à la restauration du Patrimoine, du Conseil Régional au titre de la valorisation du patrimoine culturel et de la DRAC
- INSCRIRE la dépense sur le budget communal de 2024
- SIGNER tout document se rapportant à cette délibération

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET A L'ARCHEOLOGIE - RESTAURATION DE DEUX CADRES POUR LES ŒUVRES « CRUCIFIXION » ET « LA PIETA » AINSI QUE LA STATUE DE SAINT-JACQUES – ANNEE 2024

VU la délibération n° 31/2023 acceptant le projet de restauration de deux cadres pour les œuvres « Crucifixion » et « La Piéta » ainsi que la statue Saint-Jacques qui se situent dans l'église Saint-Jacques à Lasséran.

Il est sollicité, au titre de la valorisation du patrimoine culturel et à l'archéologie, l'aide de la Région pour ce projet prévu en 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter, au titre de la valorisation du patrimoine culturel et à l'archéologie, l'aide de la Région

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GERS AU TITRE DU SOUTIEN A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE - RESTAURATION DE DEUX CADRES POUR LES ŒUVRES « CRUCIFIXION » ET « LA PIETA » AINSI QUE LA STATUE DE SAINT-JACQUES – ANNEE 2024

VU la délibération n° 31/2023 acceptant le projet de restauration de deux cadres pour les œuvres « Crucifixion » et « La Piéta » ainsi que la statue Saint-Jacques qui se situent dans l'église Saint-Jacques à Lasséran.

Il est sollicité, au titre du soutien à la restauration du patrimoine, l'aide du Conseil Départemental du Gers pour ce projet prévu en 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter, au titre du soutien à la restauration du patrimoine, l'aide du Conseil Départemental du Gers

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC - RESTAURATION DE DEUX CADRES POUR LES ŒUVRES « CRUCIFIXION » ET « LA PIETA » AINSI QUE LA STATUE DE SAINT-JACQUES – ANNEE 2024

VU la délibération n° 31/2023 acceptant le projet de restauration de deux cadres pour les œuvres « Crucifixion » et « La Piéta » ainsi que la statue Saint-Jacques qui se situent dans l'église Saint-Jacques à Lasséran.

Il est sollicité l'aide de la DRAC pour ce projet prévu en 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la DRAC

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - RESTAURATION DE DEUX CADRES POUR LES ŒUVRES « CRUCIFIXION » ET « LA PIETA » AINSI QUE LA STATUE DE SAINT-JACQUES – ANNEE 2024

Après présentation des travaux de restauration de deux cadres pour les œuvres « Crucifixion » et « La Piéta » ainsi que la statue Saint-Jacques qui se situent dans l'église Saint-Jacques à Lasséran dont le coût prévisionnel s'élève à 10 701.98 € HT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de financement prévisionnel pour cette opération :

Dépenses H.T.		Recettes	
Restauration cadre		Conseil Dépt (20%) :	2 140.40 €
« Crucifixion » :	2 730,00 €	Conseil Régional (20%) :	2 140.40 €
Restauration cadre :		D.R.A.C. (40%) :	4 280.79 €
« La Piéta »	3 975.00 €	Autofinancement (20%) :	2 140.39 €
Restauration statue			
« Saint-Jacques »	3 996.98 €		
TOTAL :	10 701.98 €	TOTAL	10 701.98 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **ACCEPTÉ** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : DESIGNATION REFERENT « MOUTIQUE TIGRE »

Dans le cadre de la lutte anti-vectorielle, une surveillance entomologique est organisée par l'ARS Occitanie.

La commune de LASSERAN est considérée comme colonisée par l'Aedes-Albopictus (moustique tigre) vecteur d'arboviroses (dengue, chikungunya, zika...).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qui est demande de désigner un référent « moustique tigre »

Monsieur le Maire fait appel à candidature, Madame Danielle SARLET se propose pour être référente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE Madame Danielle SARLET comme référente « moustique tigre ».

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : APPROBATION DE LA MOTION « ZERO ARTIFICIALISATION NETTE » DE L'AMRF

Après lecture aux membres du Conseil Municipal d'une motion « Zéro Artificialisation Nette & villages de l'avenir » reçue de l'Association des Maires Ruraux de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la motion et demande d'ADRESSER ladite délibération et la motion au député de la circonscription.

⇒ **Adopté à la majorité par : 8 voix POUR 0 voix CONTRE 2 voix abstention**

QUESTIONS DIVERSES

- 1- Courrier du ministère du Gouvernement concernant le passage de la Flamme Olympique.
- 2- Information des chasseurs : Le propriétaire après la digue du lac de la Castagnère qui appartient au Conseil Départemental, devrait lever l'interdiction de chasser. Opposition de la Société de chasse privée de Barran. Attendre la décision du Conseil d'administration du bureau de « La Castagnère »
- 3- Nous avons reçu un courrier de la Cheffe de Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de remerciement pour avoir reçu 93 jeunes volontaires du service national universel.
- 4- Nous avons reçu un courrier de remerciement des randonneurs gascons pour le prêt de la salle.
- 5- Toit Familial de Gascogne : Suite aux projets de construction sur le lotissement l'Avenir, le Directeur doit revoir à la baisse ses projets. Un nouvel appel d'offre sera lancé en novembre prochain. La construction du projet pourrait être lancée en 2024.
- 6- Travaux salle des fêtes : La pose du carrelage est en cours. Concernant la peinture, il sera prévu de faire un carré blanc pour projections de film. Monsieur le Maire propose un graffeur sur une partie du mur. Monsieur DELMAS, graffeur, va faire une proposition.
- 7- Le Comité des Fêtes de Lasséran souhaiterait un local de stockage et propose de récupérer l'emplacement des anciens sanitaires. Le Conseil accepte cette proposition (accord de principe).
- 8- Projet panneaux photovoltaïques « Chemin de la Hittère » : Rencontre avec deux entreprises :

Une Société privée qui fait des serres photovoltaïques

Une SCOP associée au Syndicat d'Energie qui fait des projets sur 1 ha.

Nous sommes en attente de devis.
- 9- Réunion le 9 novembre à Auch
Réunion le 19 octobre au Conseil Départemental
- 10- La Communauté de Communes Val de Gers a commencé un site où chaque commune peut communiquer (INTRAMUROS). Pas de suite à donner.
- 11- Monsieur le Maire est allé à Cordes sur Ciel cet été pour l'engagement des communes pour la Paix. Une semaine Occitanie-Japon est organisée en novembre 2023. Monsieur le Maire travaille sur la préparation d'une affiche.
- 12- Demande de la famille DAUBIAN pour déplacer le chemin de randonnée qui passe devant son habitation. Elle nous propose un tracé de randonnée qui descend à la sortie du bois.
- 13- En tant que commune partenaire pour le Don du Sang, Monsieur ESCUBES propose un parterre au lavoir. Accord de principe.

- 14- Le Conseil Municipal propose à Monsieur le Maire de contacter le Lycée du Garros pour rénover la partie la plus visible du mur du cimetière.
- 15- Aménagement avec végétalisation d'une jardinière entre la salle des fêtes et l'église (devant chez Famille Fillet).
- 16- Syndicat Scolaire : Recrutement d'un cuisinier par stagiairisation. Monsieur le Maire de Saint-Jean-Le-Comtal voulait un contrat différent.
- 17- Villages fleuris : Rapport non arrivé
- 18- Parcours du Cœur : Inscription possible jusqu'à mi-janvier 2024
- 19- Projet de la ferme qui évolue. 5 porteurs de projet se sont réunis lundi 2 octobre à la Ferme du Lorient. Le montage financier est ébauché.
23 locations de la salle des fêtes. Problème du nombre de locations au printemps à limiter. En dehors des créneaux de la semaine, le week-end : 2 fois en été et 1 fois en hiver
Une tarification sera proposée à la fin des travaux de la salle.
- 20- Samedi 14 octobre 2023 : Journée autour du cerf-volant

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal lève la séance à 23h 00.

Signatures :

Michel SORIANO	Jean-Claude ESCUBES	Serge JACQUART
BERGES Christine	SABATHE François Pouvoir à Michel SORIANO	Joanne LACAZE Absente
BENOIT Arthur	Caroline MONBOISSE	SALAÜN Tonia
Mathieu ROUMAT Pouvoir à Arthur BENOIT	Danièle SARLET	